

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance extraordinaire du 30 janvier 2026

Procès-verbal de la troisième séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, tenue le 30 janvier 2026 à 8 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers et les conseillères : Évans Potvin, Hervey, Tremblay, Patricia Labonté et Mélanie Plourde
Sont absents : André Fortin et Gérard Mathieu

sous la présidence de M. Luc Maltais, maire suppléant

Sont aussi présents : M. Mario Bouchard, greffier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À 8 h, le quorum étant atteint, M. le maire suppléant, Luc Maltais ouvre la séance.

2. **026.01.2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Résolution attestant la fin des travaux - Réfection du 2^e rang Ouest et réfection de ponceaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération – Dossier no YJN67632
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **027.01.2026 RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX - RÉFECTION DU 2^E RANG OUEST ET RÉFECTION DE PONCEAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT, REDRESSEMENT-SÉCURISATION ET ACCÉLÉRATION – DOSSIER NO YJN67632**

Considérant que Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 7 juin au 20 octobre 2025 ;

Considérant que Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.
- des photos des travaux réalisés
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable

À ces causes, M^{me} Patricia Labonté propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

Que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 8 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Patricia Labonté propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier